

## DISPOSITIF ORDONNANCES VERTES

PORTE PAR L'INTER-AMAP 49 AVEC LE SOUTIEN DU GABB ANJOU  
ET MIS EN ŒUVRE PAR LES AMAP DE CANTENAY-EPINARD  
ET DE LONGUENEE-EN-ANJOU

Bilan expérimentation 2025-2026

Version de mai 2026



*« Préserver la santé de demain,  
commence par les choix que nous soutenons aujourd'hui. »*



***Ce document expose le bilan de l'expérimentation en cours du projet « Ordonnances vertes » menée par 2 AMAP\* d'Angers Loire Métropole. L'objectif étant de pérenniser ce projet mis en œuvre depuis début 2025 et de l'essaimer sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole.***

*\*AMAP = Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le **dispositif des ordonnances vertes (OV)** s'inscrit dans une approche globale de la prévention en santé, en agissant dès la grossesse et la petite enfance, périodes déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé future des familles. Il est conçu dans le but de protéger les fœtus des perturbateurs endocriniens (PE).

Un PE est une substance qui va dérégler notre système hormonal. Pendant la grossesse, il entraîne des conséquences sur le développement de l'enfant (réduction de la croissance fœtale, prématurité, anomalies urogénitales, hyperactivité, difficultés d'apprentissage, leucémie, ...).

Les PE sont présents de manières très diverses dans l'environnement quotidien (contenants plastiques alimentaires, cosmétiques, produits ménagers, insecticides domestiques, ...) ainsi que dans l'alimentation. L'eau potable et les aliments sont une source d'exposition notable à ces molécules car de nombreux résidus de pesticides agricoles sont des PE.

Le dispositif des OV a vu le jour pour la première fois en 2022 à Strasbourg. Il s'étend depuis progressivement en France sur de nombreux territoires : Grand Angoulême (Paniers jeunes pousses – 2024) ; Rennes (paniers bio santé – 2024) ; Communauté d'Agglomération La Rochelle (Programme Jeunes Pousses – 2025) ; Martigné-Ferchaud en Ile-et-Vilaine (2025) ; pays Fouesnantais...

Le projet porté par l'inter-AMAP49 est le **1<sup>er</sup> dispositif mis en œuvre par des AMAP et une équipe de bénévoles engagés.**

Il répond à plusieurs enjeux :

### → Enjeu de santé publique et de prévention précoce

La grossesse constitue une période de vulnérabilité accrue face aux expositions environnementales, notamment aux perturbateurs endocriniens présents dans l'alimentation, les produits du quotidien et l'environnement domestique. Ces expositions peuvent avoir des impacts durables sur la santé de l'enfant (développement, immunité, troubles métaboliques), ce qui fait de la prévention précoce un levier essentiel. L'Ordonnance Verte permet d'agir en amont, par des actions concrètes et accessibles, en lien direct avec les professionnels de santé qui accompagnent les femmes enceintes.

Ce dispositif est préconisé par l'association de médecins d'AMLP, l'association Alerte Médicale sur Les Pesticides et les perturbateurs endocriniens, qui milite pour une alimentation sans pesticides et une sensibilisation des futures mères.

### → Enjeu d'accès à une alimentation saine pour tous et toutes

L'accès à une alimentation biologique, locale et de qualité reste inégal, en particulier pour les familles confrontées à des contraintes économiques ou vivant en milieu rural ou péri-rural. Le dispositif Ordonnance Verte :

- réduit le frein financier à l'achat de produits biologiques,
- favorise des pratiques alimentaires plus saines dès la grossesse,
- accompagne les familles dans la durée, au-delà d'une simple aide ponctuelle.

Il s'agit d'un véritable outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

### → Enjeu de sensibilisation et d'autonomie des familles

Au-delà de l'aide alimentaire, l'Ordonnance Verte vise à transmettre des connaissances et à renforcer le pouvoir d'agir des familles :

- compréhension des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens,
- adoption de gestes simples et adaptés au quotidien,
- appropriation de pratiques alimentaires durables.

Les ateliers collectifs favorisent les échanges, la création de lien social et le partage d'expériences entre familles, contribuant ainsi au soutien à la parentalité.

### → Enjeu territorial et de coordination des acteurs

L'Ordonnance Verte repose sur une dynamique partenariale forte, associant :

- professionnels de santé,
- acteurs associatifs,
- agriculteurs et AMAP locales,
- collectivités territoriales.

En milieu rural et péri-rural, ce type de dispositif permet de :

- renforcer la coordination locale autour de la prévention,
- valoriser les ressources du territoire,
- créer des passerelles durables entre santé, agriculture et action sociale.

### → Enjeu de soutien à l'agriculture locale et durable

En s'appuyant sur les AMAP, le dispositif soutient directement :

- des fermes locales et biologiques,
- une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé,
- des circuits courts favorisant l'économie locale,
- un mode de commercialisation favorisant le lien social.

## 2. GENESE DU PROJET

- Mai 2024** Réponse à l'appel à projet 2025 du PAT et CLS pour un dispositif expérimental porté par les bénévoles et producteur de l'interAMAP49
- Juin 2024** Acceptation du projet par Angers Loire Métropole pour une durée de 6 mois (janvier-juin 2025)
- Déc. 2024** Réunion avec les professionnels de santé et les AMAP de Cantenay-Epinard et de Longuenée-en-Anjou pour communiquer auprès des femmes enceintes
- Janv. 2025** Première distribution des paniers « ordonnances vertes »
- Avril 2025** Point de suivi entre inter-AMAP 49 et Angers Loire Metropole et prolongation du projet jusqu'à fin décembre 2025
- Mai 2025** Rencontre Harmonie Mutuelle et demande de partenariat
- Avril 2026** Réponse à l'appel à projet 2026 du PAT et CLS

## 3. OBJECTIFS DU PROJET

### Objectifs généraux du projet

- ⇒ Protéger la santé des femmes enceintes et des futurs enfants de l'exposition aux perturbateurs endocriniens
- ⇒ Découvrir l'intérêt d'une alimentation saine via la remise d'un panier de légumes et de légumineuses issus d'une filière locale et biologique
- ⇒ Accompagner le changement de pratiques et les habitudes de consommation
- ⇒ Favoriser l'inclusion territoriale locale par :
  - Le travail multi-partenarial que le projet induit (professionnels de santé, consommateurs, paysans, élus locaux, associations de sensibilisation à une alimentation saine...)
  - L'implication et l'engagement bénévole
  - L'engagement dans un dispositif local à fort enjeux social et environnemental

### Objectifs opérationnels :

- ⇒ Faire bénéficier des femmes enceintes de paniers de légumes bio hebdomadaires pendant leur grossesse à moitié prix
- ⇒ Sensibiliser les femmes et les co-parents aux perturbateurs endocriniens et à la cuisine et nutrition lors d'ateliers collectifs

	Objectifs	
	2025	2026
<b>Nombre d'AMAP impliquées</b>	<b>2</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ AMAP les voisins de Panier (Longuenée-en-Anjou)</li><li>○ AMAP des basses Vallées (Cantenay-Epinard)</li></ul>	<b>3</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ AMAP les voisins de Panier</li><li>○ AMAP des basses Vallées</li><li>○ AMAP Jardin de la Roussière (Montreuil Juigné)</li></ul>
<b>Nombre de femmes enceintes bénéficiant de paniers de légumes et légumineuses bio</b>	<b>34</b> <i>(l'objectif initial de 40 paniers a dû être revu à la baisse compte-tenu des financements attribués)</i>	<i>à définir en fonction des financements attribués</i>
<b>Sensibilisation aux perturbateurs endocriniens et à la nutrition</b>	Organisation d'ateliers cuisine et nutrition et partenariat avec le CHU pour les ateliers Nesting : ⇒ Proposer 1 atelier cuisine et nutrition + 1 atelier Nesting pour chaque femme enceinte et le co-parent	

## 4. MODALITES ET PERIMETRE DU PROJET

### PERIMETRE

Le dispositif s'adresse aux femmes enceintes de l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, suivies par un/des professionnel.les de santé engagé.e.s dans le dispositif.

Initialement seules les femmes enceintes habitant les communes de Longuenée-en-Anjou et de Cantenay Epinard et des communes limitrophes pouvaient bénéficier du dispositif. L'objectif était :

- De faciliter l'accès au dispositif
- D'être dans lien de proximité avec les producteurs, professionnels de santé, bénévoles des Amaps...
- De permettre une continuité dans l'engagement des familles au sein des AMAPs

Cependant, cette limite géographique freinait l'atteinte du nombre de bénéficiaires cibles, le secteur a donc été élargi à l'ensemble des communes de l'agglomération angevine.

### MODALITES

Les conditions pour bénéficier du dispositif :

- ✓ Adhérer à une des AMAP et souscrire un contrat pour 20 semaines
- ✓ Venir chercher son panier toutes les semaines ou solliciter de la famille, un ami ou un voisin pour le récupérer à sa place
- ✓ Participer aux ateliers de sensibilisation aux PE et aussi de cuisine

Lieu et horaires de distribution :

- tous les mardis de 18h à 19h sous le préau situé à proximité de la mairie de Cantenay Epinard ;
- tous les jeudis de 18h à 19h15 à la Ferme de la Ville à la Membrolle-sur-Longuenée

Contrat comprenant des légumes et des légumineuses :

- Légumes (20 semaines de distributions)

Plusieurs tailles de paniers sont proposées selon les besoins :

	Coût total du panier	Prise en charge par le dispositif	Reste à charge pour les familles	Reste à charge total pour 20 semaines de dispositif
Petit panier (1 à 2 personnes)	13,50 €	6,75 €	6,75 €	135 €
Panier moyen (3 à 4 personnes)	18,50 €	6,75 €	11,75 €	235 €
Grand panier (5 à 6 personnes)	24,50 €	6,75 €	17,75 €	355 €
Légumineuses	8,25€	4€	4,25€	8,50€ (2 distributions sur 20 semaines)

## 5. FINANCEMENT DU PROJET ET PARTENAIRES

Partenaires financeurs	Enveloppe 2025	Enveloppe 2026	
		Financement attribué	Budget prévisionnel
<b>Angers Loire Metropole</b> (dans le cadre du CLS et du PAT)	5000 €	Attente retour appel à projet	7175 €
<b>Commune de Cantenay Epinard</b>	500€	500 €	500 €
<b>CCAS de Cantenay Epinard</b>	Accord de principe pour soutenir les femmes enceintes qui ne pourraient pas financer le reste à charge des paniers		-
<b>Harmonie Mutuelle</b>	2000 €	2000 €	2000 €
<b>Etat (FDVA2)</b>	/	1000 €	7175 €
MSA	/	<i>Demande refusée</i>	-
<b>TOTAL</b>	<b>7500 €</b>	<i>En attente des retours des demandes de financement</i>	<b>16850 €</b>

Partenaires opérationnels	Soutien
CHU Angers	Ateliers Nesting
Lauren Denoual : Diététicienne en périnatalité (et diététicienne de la cuisine centrale d'Angers Papillottes & Cie)	Ateliers cuisine et nutrition
MSP de Cantenay-Epinard	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prescription des OV</li> <li>• Mobilisation des professionnels de santé</li> <li>• Co-organisation et co-animation d'une soirée de sensibilisation sur les PE</li> </ul>
RPE Réseau Petite Enfance de Longuenée-en-Anjou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information des parents, des professionnels de la petite enfance</li> <li>• Organisation d'une visite de ferme pour sensibiliser les professionnels de la petite enfance à l'ordonnance verte</li> </ul>
PMI Nord Angers	Co-organisation et co-animation d'une soirée de sensibilisation sur les PE
AMLPE : association <b>A</b> lerte <b>M</b> édicale sur <b>L</b> es <b>P</b> esticides et perturbateurs endocriniens	Ressources et soutien scientifique
GABB Anjou	Soutien au déploiement du dispositif

## 6. BILAN

### a. Résultats EN CHIFFRES

	BILAN CHIFFRE	
	2025	2026 (au 26 mai 2026)
<b>Nombre de contrats OV souscrits par les familles</b>	35 AMAP de Cantenay : 22 AMAP de Longuenée : 13	+6 AMAP de Cantenay : +4 AMAP de Longuenée : +2
<b>Nombre d'ateliers cuisine &amp; nutrition</b>	4 • Le 25/03/25 à Cantenay-Epinard • Les 25/04/25 ; 17/05/25 et 11/10/25 à La Membrolle-sur-Longuenée	1 à La Membrolle sur Longuenée (Intervenant : <i>C'est bio l'Anjou</i> )
<b>Nombre total de participant.e.s aux ateliers cuisine &amp; nutrition</b>	14 <i>dont 3 co-parents aux ateliers de la Membrolle (pas de co-parent à Cantenay)</i>	2 <i>2 pers engagées dans le dispositif OV sur les 11 participants au total</i>
<b>Nombre total de participant.e.s aux ateliers nesting</b>	7 femmes	2 femmes
<b>Nombre de professionnels de santé engagés et prescripteurs des OV</b>	23 10 sage-femmes 6 médecins 4 pharmaciennes 3 gynécologues	7 2 sage-femmes 2 pharmaciennes 2 gynecos 1 diététicienne
<b>Actions de sensibilisation (hors ateliers proposés aux bénéficiaires)</b>	Organisation d'une soirée de sensibilisation aux PE avec la MSP de Cantenay et les professionnels de santé (CHU et PMI) à destination du grand public [novembre 2025]  ⇒ Diffusion d'1 film de sensibilisation aux PE et à la qualité de l'eau + animation de 2 ateliers de sensibilisation	/
<b>Actions de communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de flyers et d'affiches diffusés</b> : 1000 flyers et 50 affiches (2025) et 200 flyers et 30 affiches (2024)</li> <li>• <b>2 Articles de presse</b> [Courrier de l'Ouest – décembre 2024 ; Ouest France – février 2025]</li> <li>• <b>1 article dans le magazine d'Angers Loire Metropole</b> [juin 2025]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Pas d'impression de support de communication</b></li> <li>• <b>2 articles de presse</b> (dont 1 article dans le Ouest France National à paraître le 21 juin 2026)</li> </ul>

	BILAN CHIFFRE	
	2025	2026 (au 26 mai 2026)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 émission Radio Campus Angers [29/12/25]</li> <li>• 1 interview sur Angers Télé [Mars 2025]</li> <li>• 1 reportage sur France 3 [mars 2025]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 interview Radio campus Angers [Mai 2026]</li> <li>• Réalisation d'une vidéo de témoignages [mai 2026]</li> </ul>
<b>Nombre de bénévoles engagés dans le projet</b>	8	12

### Répartition territoriale

Répartition des femmes par commune	2025	2026 (au 26 mai 2026)
Longuenée-en-Anjou	10	2
Cantenay-Epinard	8	
Angers	5	
Avrillé	3	2
Feneu	3	
St Clément de la Place	2	
Montreuil-Juigné	2	
Soulaire-et-Bourg	1	
St Lambert-la-Potherie	1	
St Barthélémy d'Anjou		1
Sceaux d'anjou		1
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>6</b>



### Poursuite de l'engagement AMAP après le dispositif OV (année 2025)

	AMAP de Cantenay-Epinard	AMAP de Longuenée-en-Anjou	Total
Contrats AMAP après l'OV	8	6	14
Pas de suite après l'OV	9	4	13

NB : La potentielle poursuite des contrats pour les femmes ayant bénéficié du dispositif sur le 1<sup>er</sup> semestre 2026 n'est pas connue à ce stade.

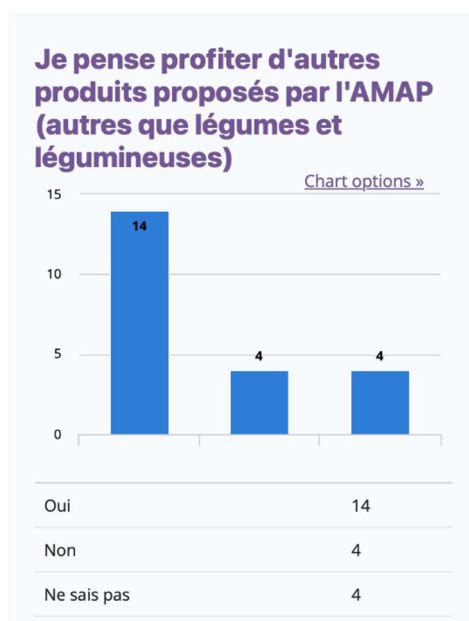
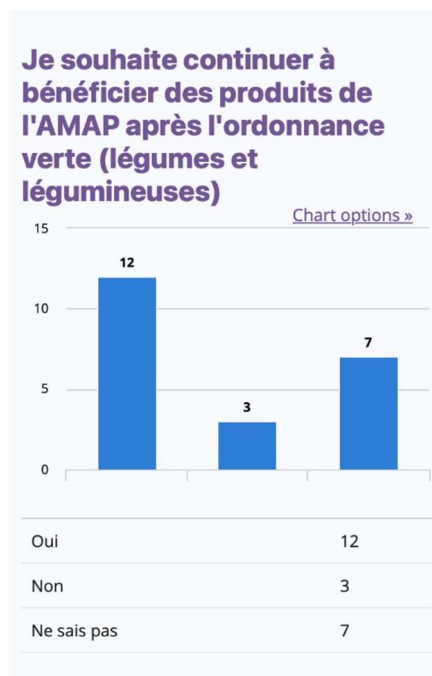
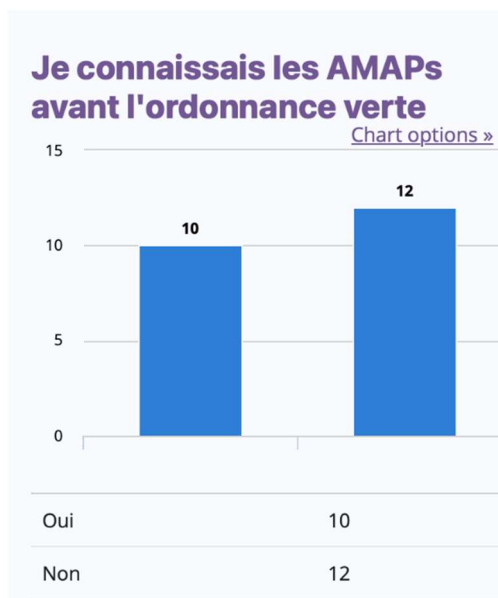
## b. Questionnaires de satisfaction

Un questionnaire est proposé en fin de dispositif à chaque femme enceinte. Voir le formulaire en annexe

### Nombre de répondants :

- 18 répondants en 2025
- 4 répondants en 2026

### Extrait des réponses :



### Expression libre :

- « Merci, ce dispositif est d'utilité publique ! Malheureusement, l'AMAP est loin de chez nous, donc nous ne continuerons pas. »
- « Quelle belle initiative !! Merci pour ça. »
- « C'est une super initiative ! Merci encore »

- « Super dispositif en espérant que ça s'élargisse sur d'autres territoires. Un grand merci pour ce dispositif, nous avons été très satisfaits, très bonne expérience pour prendre soin de son alimentation. »
- « J'aurais souhaité continuer à bénéficier des produits de l'AMAP, malheureusement nous déménageons prochainement. Merci à tous. »

### c. Témoignages

Les témoignages de différents acteurs de ce dispositif ont été recueillis : familles, professionnels de santé prescripteurs et animateurs des ateliers, producteurs, bénévoles des AMAP, élu de Cantenay-Epinard.

Tous les témoignages ont été retranscrits et sont joints en annexe de ce document. Une vidéo a également été réalisée.

#### Ce qu'il en ressort :

- Le déclic que le dispositif apporte pour passer à une consommation saine et locale, et le changement rapide de pratiques possible
- Le moment opportun de la grossesse pour se poser des questions et être sensibilisée
- Le lien social nécessaire dans ce dispositif
- Le lien multi-acteurs sur un territoire
- Le soutien indispensable des professionnels de santé
- La valorisation des producteurs et le soutien à l'agriculture locale
- L'avantage de la configuration AMAP avec un seul lieu de distribution pour plusieurs produits, les échanges possibles entre les familles et avec les producteurs, et la confiance que ça génère
- L'accompagnement nécessaire dans la mise en pratique en cuisine
- L'intérêt des ateliers de sensibilisation mais la difficulté à mobiliser
- L'envie d'essaimer et de voir le dispositif s'étendre
- Le besoin d'avoir le soutien des collectivités
- Le besoin de mobiliser et de communiquer pour ne pas perdre la dynamique
- Un dispositif qui fait sens



#### Pour les familles

- « Le dispositif a été un facilitateur »
- « C'est le bon moment pour être sensibilisée »
- « Lorsque notre sage-femme nous en a parlé, ça nous a semblé une évidence »
- « Cela nous a permis de consommer avec davantage de sens »
- « C'est une belle manière de prendre soin de soi, de sa famille et de soutenir les producteurs locaux »

#### Pour les professionnels de santé

- « Le dispositif m'a permis d'intégrer cette question de santé publique auprès de mes patients »
- « A chaque fois qu'on en parle, c'est bien accueilli, le dispositif permet d'enclencher un dialogue »
- « Dans le discours donné aux patients, il y a plus de cohérence entre les collègues »
- « Le but n'est pas de faire peur, mais d'éveiller les consciences. »

#### Pour les producteurs

- « C'est une manière de valoriser le métier »
- « Le lien social est fondamental pour accompagner le changement »
- « je me sens utile comme agriculteur et producteur »

#### Pour les bénévoles des AMAP

- « Ça mobilise beaucoup de temps mais ça fait sens pour moi »
- « Avoir un relai des professionnels de santé est une force de notre dispositif. »



« L'objectif est depuis de début, de déployer le dispositif »  
 « L'incitation financière, c'est une belle porte d'entrée dans le dispositif des ordonnances vertes »

**Pour les élus**

« l'objectif est aussi de faire connaître l'agriculture locale »  
 « c'est beaucoup de communication, il faut faire comprendre l'intérêt de se nourrir autrement. »  
 « La sensibilisation c'est la clé de tout. »

**d. Analyse qualitative**

<p><b>Les points positifs de cette expérimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil très positif des professionnels de santé</li> <li>- Lien social lors des distributions (échanges avec les producteurs et entres amapiens)</li> <li>- Montée en compétences des bénévoles de l'AMAP sur les PE et des professionnels de santé sur le bio</li> </ul>	<p><b>Les difficultés rencontrées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps long nécessaire de mobilisation et de communication pour faire connaître le dispositif</li> <li>- Peu de fréquentation aux ateliers Nesting et cuisine &amp; nutrition</li> <li>- Temps d'investissement bénévole important</li> </ul>
<p><b>Clés de réussite du projet des 2 AMAP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement bénévole et citoyen</li> <li>- Engagement des professionnels de santé</li> <li>- Des professionnels de santé déjà adhérents à l'AMAP</li> <li>- Soutien d'Angers Loire Métropole et des agents du PAT</li> <li>- Soutien des élus de Cantenay-Epinard</li> <li>- Des AMAP déjà dynamiques</li> <li>- Un investissement des maraîchers</li> <li>- L'organisation d'une soirée de sensibilisation sur les PE ouvert au grand public : mobilisation des professionnels de santé et fréquentation importante</li> </ul>	<p><b>Axes amélioration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de la communication et de al mobilisation pour maintenir la dynamique et conserver l'OV comme un dispositif phare</li> <li>- Ouvrir l'information des OV à tous les professionnels de santé d'ALM</li> <li>- Amélioration de la visibilité des AMAP</li> <li>- Délocalisation des ateliers nesting (demandé aussi par l'ARS)</li> <li>- Changer le nom des ateliers nesting (atelier santé par exemple) pour que ça parle à plus de monde</li> <li>- Multiplication des supports de sensibilisation aux PE</li> <li>- Organisation d'ateliers cuisine avec mise en pratique des participants</li> <li>- Organisation de visites de fermes</li> </ul>

**7. Bilan d'autres dispositifs**

Le bilan du dispositif des AMAP rejoint les résultats de l'évaluation d'autres dispositifs, comme celui de la ville de Strasbourg.

La ville de Strasbourg expérimente le dispositif depuis plus de 3 ans. 1673 femmes enceintes ont bénéficié des paniers bio et des ateliers, et plus de 250 professionnels de santé ont été impliqués. Dans le cadre des questionnaires de satisfaction et de l'évaluation des ateliers, la ville de Strasbourg a relevé les impacts suivants :

- Un impact sur la personne bénéficiaire mais aussi de manière plus globale sur le couple et les personnes environnantes en termes de sensibilisation et de changements de pratiques (famille, amis...)

- Une prise de conscience et/ou une piqûre de rappel, une vigilance réactivée permettant de passer de la théorie à la pratique (faire le lien entre ses pratiques et les perturbateurs endocriniens).
- Un dispositif favorisant le changement de pratiques : abandonner les produits de consommation néfastes, cuisiner de nouveaux légumes, chercher de nouvelles recettes, acheter des produits bio et une volonté de faire perdurer ces réflexes sur le long terme (y compris après la naissance de l'enfant)
- Un dispositif qui permet de créer du lien à travers des échanges sur les bonnes pratiques avec d'autres femmes enceintes lors des ateliers.
- Un dispositif qui permet de bénéficier d'une expertise et d'informations fiables dans ce domaine

### Impacts

- Sociologique : Changements d'habitudes alimentaires chez les participantes. Problématique de l'accessibilité physique et économique à une alimentation bio et de qualité. Etude en cours en lien avec l'Université de Strasbourg.
- Santé : Etude biologique en cours sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens par analyse d'urine de volontaires.
- Politique : Recréation d'une culture de l'alimentation au sein du corps médical (250 professionnels).

### Pérennisation

Enjeu de pérennisation après la grossesse. Appui aux structures d'AMAP, magasins de producteurs, coopératives d'achat, groupements d'achat VRAC.

## 8. Perspectives : pourquoi et comment essayer ? quelle place pour les AMAP et quels impacts pour le territoire ?

### Enjeu de pérennisation d'un dispositif innovant

L'expérimentation menée en 2025 a démontré la pertinence et l'efficacité de l'Ordonnance Verte. L'enjeu pour 2026 est désormais de :

- consolider les acquis,
- garantir la continuité de l'accompagnement des familles,
- inscrire le dispositif dans une dynamique durable et reproductible sur d'autres territoires ruraux.

### Les avantages du dispositif ordonnances vertes

- Dispositif OV = facilitateur
- Un changement ça prend du temps, l'avantage de l'OV peut être un changement de pratiques alimentaires rapide
- Pas d'engagement des familles à poursuivre, mais plutôt une invitation après avoir testé à moindre coût
- 20 semaines = période assez longue pour se poser des questions et adopter des changements de pratiques
- Permet aux professionnels de santé d'enclencher le dialogue avec les patients, et de faire de la prévention
- Valorisation du métier d'agriculteur et soutien par des citoyens
- Lien social entre les familles, et avec les producteurs
- Mise en lien des professionnels de santé entre eux

### Ce qu'apporte la configuration des AMAP dans ce dispositif :

- Réseau solide, force associative
- Organisation en place, les AMAP peuvent se charger de la partie opérationnelle du dispositif
- Sur un même lieu, accès à beaucoup de produits frais, organisation facilitée pour les familles
- Lien social fondamental pour accompagner le changement de comportement
- Accompagnement des fermes sur la durée qui deviennent plus facilement transmissibles

L'agglomération d'Angers compte 14 AMAP, 5 associations (autres que les AMAP de Longuenée-en-Anjou et de Cantenay-Epinard, sont déjà intéressées pour mettre en place le dispositif.

**Ce que permettrait l'essaimage du dispositif à l'échelle de l'agglomération :**

- mutualisation des moyens des AMAP et de l'organisation de l'atelier
- toucher tous les professionnels de santé ; une femme enceinte n'est pas forcément suivie par un professionnel de santé sur le territoire sur lequel elle habite
- aller vers les populations vulnérables
- poursuivre le partenariat avec le CHU qui a une mission de prévention et qui est engagé dans la sensibilisation Nesting (activité suivie par l'ARS)
- mutualiser les ateliers, et améliorer l'accessibilité
- toucher des populations vulnérables
- faire le lien petite enfance / professionnels de santé
- démultiplier les acteurs impliqués dans le dispositif : familles, professionnels de santé, citoyens, réseau petite enfance, CHU, producteurs
- Coût raisonnable en rapport au nombre de familles impactées
- Faire lien avec la restauration collective : essaimage de la sensibilisation dans un autre cadre

Un essaimage permettrait aussi de créer du lien avec d'autres partenaires

- l'ARS, pour le suivi et la mise en œuvre notamment des ateliers nesting
- la CPAM, pour faire du lien avec l'opération « zéro phtalate »

**Les impacts pour le territoire d'Angers Loire Métropole**

- Prévention santé (partenariat avec le CHU qui a ce rôle de prévention)
- Soutien à l'agriculture locale et valorisation du métier d'agriculteur et agricultrice
- Lien consommateurs avec les producteurs
- Mobilisation pluridisciplinaire
- Lien avec la restauration collective pour aller dans la même démarche pour les communes et pour la cuisine centrale d'Angers

# ANNEXES

## Liste des annexes

- Annexe 1**      Portraits / Témoignages
- Annexe 2**      Liste des acteurs engagés dans ce dispositif
- Annexe 3**      Questionnaire de satisfaction
- Annexe 4**      Communication
- Annexe 5**      Les ressources

## Annexe 1 -

### PORTRAITS / TEMOIGNAGES

#### Ce qu'en pensent les familles

“ Ce dispositif a été un facilitateur. ”

##### ■ PORTRAIT 1 – Guillaume

Date début de contrat OV : Avril 2025

#### « Comment avez-vous connu ce dispositif ? »

*On a vu le prospectus dans une pharmacie puis dans la salle d'attente de la sage-femme qui suivait mon épouse pour sa grossesse. Elle nous a donc fait l'ordonnance pour que l'on puisse bénéficier du dispositif.*

*On connaissait les AMAP et un peu leur fonctionnement. Le bio, on en consommait déjà avant. Ma belle-mère en consommait, du coup ma femme en consommait aussi. On s'y est mis plus ou moins comme ça, surtout avec l'arrivée des enfants et les perturbateurs endocriniens. Ce sont des éléments qu'on a souvent en tête régulièrement. On y fait quand même attention depuis déjà plusieurs années.*

*Avant, on faisait nos achats exclusivement en hypermarché et parfois en surfaces spécialisées biologiques. On achetait aussi un peu de bio en hypermarché pour des questions de coût, notamment des produits non transformés type yaourts nature, lait, œufs. Et dans les enseignes spécialisées, c'était du vrac, de l'huile, etc.*

*On adore cuisiner. Cuisiner de saison, ça fait déjà partie de notre culture et de nos habitudes culinaires depuis plusieurs années. On essaie de faire avec ce qu'on a, avec ce que la nature et la saison nous offrent, même si quelquefois on peut faire quelques petites entorses. On s'intéressait déjà à l'origine des produits et souvent, quand ça vient de France, c'est lié à la saison.*

#### « Comment avez-vous vécu le dispositif ? Qu'avez-vous aimé et que reprenez-vous ? »

*L'expérience s'est très bien passée. On est rentré en contact avec l'AMAP, et plus particulièrement avec Dany qui nous a expliqué très simplement le contexte. Il nous a invités à une distribution pour discuter du sujet et voir comment ça se passait.*

*On est plutôt satisfaits. Des fois, on a de bonnes surprises dans le panier. Il y a des légumes plus attendus que d'autres, mais les petites recettes qui accompagnent certains légumes moins communs sont utiles pour apprendre à les cuisiner et découvrir de nouvelles saveurs. Donc ça, c'est vraiment pas mal.*

*On n'a pas eu trop l'occasion de participer aux ateliers organisés dans le cadre de l'Ordonnance Verte, essentiellement pour des raisons de planning avec les enfants à gérer. Ce n'était pas toujours évident.*

#### Quels sont les avantages et les axes d'amélioration de ce dispositif ?

*Les plus de ce dispositif, c'est de n'avoir qu'un seul lieu de collecte, d'être au contact de plusieurs producteurs, d'avoir plusieurs contrats, et de bénéficier de plusieurs types de produits biologiques.*

**Le contact et le lien social**, ça indéniablement. Particulièrement avec les cogérants de l'AMAP mais aussi avec les producteurs, Nicolas et Camille. On se dit bonjour, on se tutoie assez facilement, donc ça c'est plutôt chouette. On a des conseils pour cuisiner les légumes, et en échanger avec les uns et les autres.

*Le fait d'avoir aussi des produits troc pour échanger des produits dont on est moins fans, est appréciable aussi.*

*Pour les moins et les axes d'amélioration, je dirais que c'est peut-être la redondance du contenu des paniers parfois, même si elle s'explique bien évidemment par la saison. Des fois, on s'est retrouvés avec de grosses quantités, notamment de pommes de terre qu'on avait déjà à la maison. Mais c'est lié à la saison, donc ce n'est pas vraiment un axe d'amélioration derrière. Je pense que c'est plutôt pas mal.*

*On n'est pas encore hyper habitués au fonctionnement des contrats, donc peut-être un petit peu plus de clarté là-dessus aussi. Mais globalement, on est satisfaits.*

*Concernant les ateliers, ça nous aurait intéressé d'échanger si le créneau avait pu permettre de participer. Avoir des créneaux plus adaptés serait un axe d'amélioration dans le dispositif.*

### **« Que vous a apporté ce dispositif ? Quelles suites y avez-vous donné ? »**

***Ce dispositif a été un facilitateur.** Il nous a permis de franchir le cap, d'appartenir à une communauté autour de la philosophie du bien-manger, et d'intégrer les achats bio en circuit-court, ce qui nous tenait à cœur. Ça a permis de réduire ou de ne plus acheter certains produits en hypermarché et de privilégier ce que l'AMAP nous fournissait chaque semaine, à un coût réduit.*

*On n'a pas forcément fait plus attention à notre consommation ou aux perturbateurs endocriniens, parce que on y était déjà sensibles depuis plusieurs années. Ça n'a fait que renforcer l'idée qu'il fallait faire attention, ou en tout cas consommer différemment.*

*A la fin des 20 semaines prévues dans l'Ordonnance Verte, on a signé un nouveau contrat pour la fin d'année 2025 qu'on a renouvelé ensuite pour toute l'année 2026. On n'a pas encore signé de contrats pour d'autres produits mais on testera les fruits et le pain, que nous consommons régulièrement.*

*Ça nous a ouvert les portes de quelque chose, d'un lieu et même d'une communauté auprès de laquelle on restera fidèles encore quelque temps.*

### **« Conseilleriez-vous le dispositif à d'autres familles ? »**

*Oui, je conseille bien sûr le dispositif à d'autres familles parce qu'elles peuvent bénéficier de produits de très bonne qualité pendant 20 semaines (ou plus si elles continuent après le dispositif), d'avoir cet échange et cette ouverture sur le fonctionnement de l'AMAP, de consommer différemment, plus local, etc. Rien que pour ça, je le conseille.*

*Si les familles ne veulent pas poursuivre derrière, ce n'est pas une obligation. Ça ne leur coûte pas grand-chose, en tout cas moins que de ne pas passer par ce dispositif. Donc vraiment, je le conseille.*

## ■ PORTRAIT 2 – Julie O.

Date début de contrat OV : Septembre 2025

“ Maintenant que notre bébé est né, on cuisine des purées « made in AMAP » ! ”

### « Comment avez-vous connu ce dispositif ? »

*J'ai connu le dispositif par hasard, par une amie qui était dans une autre AMAP.*

*J'ai bénéficié de 5 mois de légumes bio pendant la grossesse*

*J'ai adoré le concept de l'AMAP car on est déjà sensibilisés au bio et au local, et on est convaincus du modèle.*

### « Comment avez-vous vécu le dispositif ? Qu'avez-vous aimé et que reprenez-vous ? »

*Dans le cadre de l'AMAP de Canteuay-Epinard, la distribution est le mardi en fin de journée à 18h, c'est pratique quand on a des horaires de bureau. La distribution se fait facilement*

*On a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des producteurs lors d'une journée de convivialité, ça nous a permis de signer d'autres contrats.*

*On a aussi participé à l'atelier cuisine et à l'atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens.*

*L'atelier cuisine s'est fait à la ferme, ce qui nous a permis de découvrir le lieu et les producteurs.*

***Les perturbateurs endocriniens, je ne connaissais pas. C'était le bon moment pour être sensibilisée.***

### « Que vous a apporté ce dispositif ? Quelles suites y avez-vous donné ? Conseilleriez-vous le dispositif à d'autres familles ? »

*On continue à acheter d'autres produits à l'AMAP*

*On partage cette expérience autour de nous, le dispositif de l'ordonnance verte est une porte d'entrée. Tout type de profil peut accéder à l'AMAP aussi bien des femmes enceintes que d'autres personnes*

***Maintenant que notre bébé est né ça fait un mois qu'on cuisine des purées « made in AMAP » !***

### ■ PORTRAIT 3 – Fiona

Date début de contrat OV : Janvier 2026

“ J'en parle à toutes mes copines qui sont enceintes.  
J'espère que le dispositif va s'élargir.

#### « Comment avez-vous connu ce dispositif ? »

*J'ai connu le dispositif grâce à ma sage-femme ; mon conjoint a vu l'affiche dans la salle d'attente. Je ne connaissais pas du tout les AMAP mais mon conjoint oui. On a trouvé ça super, les légumes bio ne sont pas toujours accessibles. Ça nécessite d'aller sur un marché, ce n'est pas toujours facile. Avec les AMAP, c'est accessible et pas trop cher.*

*Avant on achetait sur le marché ou en grande surface. Et par le biais de mes parents, j'achetais à des prix réduits des légumes de leurs amis qui ont des grands jardins*

*J'ai de la chance d'avoir une maman qui cuisinait devant moi, donc je sais comment cuisiner mais j'ai découvert des légumes grâce à l'AMAP comme la courge patidou. Et grâce à internet on trouve des recettes.*

#### « Comment avez-vous vécu le dispositif ? Qu'avez-vous aimé et que reprenez-vous ? »

*J'aime beaucoup ! On peut voir beaucoup de producteurs. On apprécie tellement les légumes qu'on a souscrit d'autres contrats, on n'y va pas que pour les légumes. Ça m'évite d'aller en supermarché ou sur le marché pour les œufs et les viandes ; autant faire toutes nos courses là-bas. Mais ça peut être une contrainte si on ne peut pas être disponible.*

*L'inconvénient aussi est que j'habite à St Barthélémy, c'est loin et le créneau horaire n'est pas idéal et très réduit (18h-19h). L'idéal serait d'avoir une solution de retrait alternative en cas d'indisponibilité. Aussi, certaines femmes ne peuvent plus se déplacer à un certain stade de la grossesse, on pourrait imaginer un système de livraison dans ces cas-là.*

*J'aurais besoin des fois peut-être que le producteur explique une recette qu'il a l'habitude de faire, pour connaître de nouvelles recettes et échanger.*

*Je n'ai pas eu le temps d'échanger avec d'autres familles, et n'ai pas pu participer aux ateliers car j'ai eu une grossesse compliquée mais j'aurais bien aimé. S'ils en proposent d'autres, j'essaierais d'y participer.*

#### « Que vous a apporté ce dispositif ? Quelles suites y avez-vous donné ? »

*On continue à acheter d'autres produits à l'AMAP. On est engagés avec les œufs jusqu'en décembre notamment, et on va probablement prendre d'autres contrats aussi*

#### « Conseilleriez-vous le dispositif à d'autres familles ? »

*J'en parle beaucoup ! J'en parle à toutes mes copines qui sont enceintes, et à ma femme de ménage qui a sa fille enceinte. Beaucoup seraient intéressées si d'autres AMAP le proposaient*

*La quantité de légumes est bien dosée, ça nous fait vraiment la semaine.*

*Pendant la grossesse je faisais vraiment fait attention à l'exposition aux perturbateurs endocriniens. J'achète le plus possible des produits bio.*

*J'espère que le dispositif va s'élargir, que ça va continuer. Si ça peut s'étendre, il y aura beaucoup plus de femmes qui seront intéressées.*

### ■ PORTRAIT 3 – Julie M.

Date début de contrat OV : Septembre 2025

“ C’est une belle manière de prendre soin de soi, de sa famille et de soutenir les producteurs locaux.

#### « Comment avez-vous connu ce dispositif ? »

*Lorsque je suis tombée enceinte de Prune, notre fille qui a aujourd’hui 3 mois, notre sage-femme à la Maison Petit à Petit d’Angers nous a parlé du dispositif.*

#### « Quel était votre niveau de connaissance des AMAP, du bio, des ordonnances vertes et des perturbateurs endocriniens ? »

*Avant cela, nous ne connaissions pas l’existence de l’AMAP. En revanche, nous étions déjà sensibles à l’alimentation locale et, lorsque c’était possible, au bio.*

#### « Où faisiez-vous vos achats alimentaires ? Aviez-vous l’habitude d’acheter des légumes bio et de cuisiner avec des produits bruts de saison ? »

*Nos parents, qui ont de grands jardins, nous fournissaient régulièrement en légumes. Mais ils habitent à 1h30 d’ici donc on avait l’habitude de compléter en allant acheter chez des producteurs autour de Feneu.*

#### « Comment s’est déroulée cette expérience ? »

*Nous avons commencé à bénéficier du dispositif quand j’étais enceinte de cinq mois. Très rapidement, nous avons pris notre petite routine du mardi soir : venir récupérer nos paniers, échanger avec Camille et Nicolas, et les autres membres de l’AMAP. Cela a aussi été l’occasion de rencontrer d’autres futurs parents lors des ateliers Nesting au CHU ainsi que pendant l’atelier cuisine.*

*Lorsque Sophie, notre sage-femme, nous a parlé du dispositif et du tarif réduit, cela nous a semblé une évidence. Au-delà de l’aspect financier, c’était surtout l’opportunité d’accéder à des produits bio, locaux et de saison, tout en découvrant chaque semaine de nouveaux produits. Cela nous a permis de varier davantage nos repas et de cuisiner des produits sains au quotidien.*

#### « Quel est votre niveau de satisfaction concernant le contenu des paniers, l’accessibilité, les informations, les ateliers cuisine et Nesting, le coût et la durée du dispositif ? »

*Nous sommes très satisfaits de l’ensemble du dispositif : le contenu des paniers, les échanges avec les producteurs, les ateliers proposés ainsi que le coût. La preuve en est c’est qu’on est toujours membre de l’AMAP.*

#### « Quels ont été les points positifs du dispositif ? »

*Participer à ce dispositif a renforcé des habitudes que nous avons déjà commencé à mettre en place depuis plusieurs années autour d’une consommation plus responsable et plus saine.*

#### « Quels ont été les points négatifs ou les axes d’amélioration ? »

*Honnêtement, rien ne nous a déçus dans le dispositif. S’il fallait évoquer un axe d’amélioration, ce serait surtout le manque de visibilité du dispositif. Il mériterait d’être davantage connu et relayé par les professionnels de santé, et les collectivités. C’est dommage d’attendre une grossesse pour entendre parler d’alimentation saine, locale et de saison : cela concerne tout le monde. Pour moi ce dispositif devrait même être ouvert avant et après la grossesse parce qu’on sait qu’une alimentation et une hygiène de vie saine peut contribuer à tomber enceinte, que dans le cadre d’un allaitement, notre alimentation compte tout autant pour notre enfant.*

#### « Que reprenez-vous de cette expérience ? Qu’est-ce qui vous a le plus marqué ? »

*Ce qui nous a le plus marqués, c’est la simplicité et la confiance que cela apporte au quotidien. Nous avons appris à cuisiner au gré des paniers préparés par Camille et Nicolas. Cela nous a permis de gagner du temps, de découvrir de nouvelles recettes et de consommer avec davantage de sens.*

**« Que vous a apporté le dispositif ? Avez-vous changé vos pratiques alimentaires et modifié vos comportements au quotidien ? »**

*Le dispositif a renforcé nos habitudes alimentaires et notre envie de mieux consommer. Nous accordons encore plus d'importance aux produits locaux, de saison et de qualité. On consomme moins mais mieux. **On fait confiance à l'AMAP** pour trouver les meilleurs producteurs aux meilleurs producteurs pour apporter les meilleurs produits. **Avec un bébé à la maison, ça enlève aussi un poids dans l'organisation**, tous nos contrats pour l'année, du coup Papa a juste à aller les chercher. **Plus de listes de courses et un seul déplacement par semaine.***

**« Continuez-vous ou prévoyez-vous de continuer à bénéficier des produits de l'AMAP ? »**

*Aujourd'hui, nous faisons toujours partie de l'AMAP. Cela nous a également permis de découvrir d'autres producteurs locaux. Chaque mardi, nous venons récupérer non seulement nos légumes, mais aussi notre pain tous les 15 jours, produits par Augustin, ainsi que des colis de viandes de porc, de bœuf, de farine et légumineuses.*

**« Conseilleriez-vous le dispositif à d'autres familles ? »**

*Oui, sans hésiter. Nous ne pouvons que conseiller ce dispositif à d'autres familles et futurs parents. **C'est une belle manière de prendre soin de soi, de sa famille et de soutenir les producteurs locaux.***

## ■ PORTRAIT 4 – Benjamin

Date début de contrat OV : Mars 2025

“ Le dispositif permet de soutenir l'agriculture locale, ça rajoute de la valeur au territoire.

### « Comment avez-vous connu ce dispositif ? »

*On a connu ce dispositif chez notre médecin, en voyant l'affiche dans la salle d'attente.*

### « Quelles étaient vos pratiques d'achat avant de vous engager dans ce dispositif ? »

*Avant de connaître l'AMAP, j'allais chez les producteurs directement. J'achetais à un producteur à proximité de mon travail. J'achetais aussi la viande chez David qui est à l'AMAP.*

***Le point de distribution de l'AMAP est juste à côté de la maison, les tarifs sont raisonnables. Les produits sont de qualité, rien à voir avec les supermarchés. C'est plus intéressant.***

*Des fois, on tombe sur des paniers avec des légumes qu'on n'aime pas. On a beau essayer différentes recettes, on n'y arrive pas donc ça peut être un inconvénient. Mais on a la possibilité de changer certaines fois pour un autre légume.*

*L'été, je ne me fournis pas à l'AMAP car j'ai un grand jardin, je mange ce que je produis.*

***Tout le monde devrait être convaincu de l'achat direct de producteurs. On a la chance d'avoir une région avec une offre locale très intéressante.***

*On ne connaissait pas l'AMAP de Cantenay-Epinard qui est pourtant juste à côté de chez nous avant de nous engager dans le dispositif. La communication pourrait être un axe d'amélioration, pour faire de la pub à l'AMAP, une affiche par exemple.*

### « Avez-vous participé aux ateliers et qu'en avez-vous retenu ? »

*On a participé tous les 2 à l'atelier cuisine. On a dégusté, on a échangé. J'étais étonné d'être le seul homme. Je suis habitué à cuisiner, c'est moi qui cuisine à la maison.*

*On n'a pas fait l'atelier Nesting, par contre. Je n'ai pas jugé nécessaire d'y participer car j'ai déjà beaucoup de bases de par ma formation scientifique. Je m'étais déjà renseigné sur le sujet bien avant le dispositif.*

### « Que vous a apporté le dispositif ? Avez-vous changé vos pratiques alimentaires et modifié vos comportements au quotidien ? »

*Ça nous a apporté de la qualité alimentaire, de la localité, ... et aussi sur l'aspect financier : le reste à charge à 50%, ça aide.*

*Il y a beaucoup de producteurs à l'AMAP, on peut venir chercher d'autres produits que les légumes sur un même créneau horaire.*

*J'adapte le menu en fonction des paniers, c'est un nouvel exercice. Il arrive qu'on gaspille car on peut avoir une quantité importante d'un seul produit selon les saisons, on n'a pas forcément le temps de tout cuisiner.*

*J'ai pris des contrats pour les légumes, la viande rouge, le porc et la charcuterie, les œufs et la volaille, le fromage. Je n'ai pas pris de contrat pour les pommes car les quantités sont trop importantes, on ne mange pas beaucoup de fruits.*

*J'essaie de me débarrasser de plein de choses au quotidien pour diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens mais c'est compliqué. Par exemple, pour les vêtements qui peuvent contenir des microplastiques. C'est une galère de trouver des vêtements sains à coût acceptable.*

*On peut tous essayer de faire des petits efforts mais ça demande des besoins financiers, et la société ne nous aide pas.*

*Ça fait un peu de la résistance ce genre de dispositif, c'est important. Et AMAP signifie « Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne », tout est dans le nom.*

### « Conseilleriez-vous le dispositif à d'autres familles ? »

*Oui je le recommanderai, c'est une super initiative !*

*J'ai essayé de recommander les AMAP à d'autres familles qui n'ont pas forcément l'habitude.*

*Si on passait par un autre circuit de distribution que les AMAPs, ce serait dommage, on perdrait quelque chose. Avec l'AMAP, on a un échange avec les producteurs, on est sûrs de ce qu'on prend. Le lien avec les producteurs est important, on discute de leurs méthodes de culture, on échange sur des manières de cuisiner, ça c'est cool.*

*Mais un autre circuit de distribution, ça peut quand même être envisageable*

***Le dispositif permet de soutenir l'agriculture locale, ça rajoute de la valeur au territoire.***

## PORTRAITS / TEMOIGNAGES

### Ce qu'en pensent les professionnels de santé

 Le dispositif permet d'enclencher un dialogue.

#### ■ PORTRAIT 1 – Clémence, pharmacienne

##### « Qu'est-ce que l'ordonnance verte ? »

*L'ordonnance verte qui est mis en place par l'AMAP, permet de bénéficier d'un panier bio à moitié prix et d'un atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens et d'un atelier cuisine.*

*Tout professionnel de santé : infirmière, médecin, ostéopathe, ... peut rédiger une ordonnance verte.*

*Les pesticides sont des perturbateurs endocriniens qui agissent sur le système hormonal et qui peuvent provoquer des malformations, des maladies, des cancers, des troubles neurologiques, ...*

***La grossesse est une période où on peut réfléchir, il y a donc un intérêt à fournir des paniers de produits sans pesticides au cours de cette période.***

*Le dispositif mis en place à Cantenay-Epinard, a été initié par des AMAP. Généralement sur les autres territoires, c'est la collectivité qui est à l'initiative.*

##### « Comment sensibilisez-vous les femmes sur les perturbateurs endocriniens ? Comment se passent les échanges avec les familles ? »

*En tant que professionnel de santé, on promeut la prévention. La grossesse est un moment clé pour aborder ces questions-là, on peut discuter. **A chaque fois qu'on en parle, c'est bien accueilli, le dispositif permet d'enclencher un dialogue.** Les futurs parents sont contents de parler de la santé des enfants. On peut aussi parler des autres perturbateurs endocriniens. C'est notre rôle en tant que professionnels de faire de la prévention*

*Les patientes et patients à qui j'ai proposé le dispositif et que je revois, sont contents d'avoir participé et ont continué. **Quand on a pris des habitudes de manger bio, sainement, c'est plus simple d'être dans la continuité.***

##### « Que vous a apporté ce dispositif ? »

*Ce dispositif nous a permis de communiquer entre des professionnels de santé. **En tant que professionnels de santé, on est convaincus.***

## ■ PORTRAIT 2 – Cécile, médecin généraliste



La mobilisation s'est faite d'emblée, les professionnels de santé étaient déjà convaincus.

### « Comment avez-vous connu le dispositif ? »

*J'ai connu le dispositif des ordonnances vertes par le biais de l'AMLP\* dont je fais partie. Je savais que ça se faisait à Strasbourg.*

*C'est les AMAP, Nicolas et Camille plus précisément, qui sont venus vers moi. Je connaissais l'AMAP car j'y suis engagée depuis 2014.*

*Tous les professionnels de santé de la maison de santé multi-professionnelle à laquelle j'appartiens ont été mobilisés.*

*D'autres professionnels de santé font aussi partie de l'AMAP de Cantenay-Epinard, ça aide. **La mobilisation s'est faite d'emblée, les professionnels de santé étaient déjà convaincus.***

\* Association AMPL = Alerte Médicale sur Les Pesticides et perturbateurs endocriniens qui a pour objectif la protection de la santé face à l'utilisation des produits pesticides et des polluants chimiques.

### « Comment étiez-vous sensibilisée aux perturbateurs endocriniens avant de participer à ce dispositif ? En aviez-vous déjà discuté avec vos patients ? Comment faites-vous passer le message sans être anxigène ? »

*Je connaissais le principe des perturbateurs endocriniens mais je l'abordais assez peu avec les patients. La soirée de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens organisée en novembre pour le grand public, m'a permis de travailler la question avec précision.*

*Il faut être conscient des enjeux de santé publique, et trouver des solutions à notre petite échelle, tendre vers l'alimentation saine, ... En « allant vers », on améliore sa santé. Psychologiquement, on se fait du bien aussi. Les changements demandent un peu de travail ; les familles ne peuvent pas tout chambouler d'un coup.*

***Le dispositif des ordonnances vertes, m'a permis d'intégrer cette question de santé publique auprès de mes patients. Je les sensibilise beaucoup plus quel que soit leur âge. J'utilise les fiches Nesting de WECF\* pour illustrer mon propos.***

*Certaines familles ignoraient complètement le système des AMAP. Pour certaines familles qui arrivaient sur le territoire, le dispositif a été bienvenu.*

\*WECF France est la branche française de WECF International, un réseau écoféministe d'organisations féminines et environnementales.

### « Combien d'ordonnances avez-vous délivré depuis votre engagement dans le dispositif ? Proposez-vous systématiquement l'ordonnance aux femmes enceintes que vous recevez ? »

*J'ai délivré entre 5 et 10 ordonnances vertes maximum (plus 5 que 10) mais je ne peux pas dire si les femmes les ont utilisées.*

*Les femmes sont moins suivies par les médecins généralistes, mais plus par les sage-femmes et gynécologues. Il y a aussi une diminution des femmes enceintes.*

*J'ai affiché la communication dans mon cabinet, et j'ai mis des flyers sur mon bureau, ça permet d'aborder le sujet. **J'espère convaincre des familles.***

### « Que diriez-vous de ce dispositif ? Que retenez-vous de cette expérimentation ? »

***Le dispositif des ordonnances vertes est très simple pour les professionnels de santé.***

*Ce que j'ai aimé, c'était qu'on aborde la santé environnementale global avec les familles. La soirée de sensibilisation organisée à Longuenée-en-Anjou a été une réussite aussi.*

*Ce qui pourrait être amélioré dans ce dispositif c'est une meilleure information des usagers. Comment sensibiliser les familles et les femmes en âge de procréer ? Un travail en amont pourrait être fait pour limiter l'exposition aux molécules toxiques.*

**« Quels impacts et quelles perspectives voyez-vous avec la mise en place de ce dispositif ? »**

***Un changement ça prend du temps, mais le dispositif des ordonnances vertes est un changement rapide qui peut se pérenniser. C'est une manière de changer du jour au lendemain l'alimentation, avec l'objectif à long terme est de s'approprier ces changements.***

***C'est un travail de longue haleine, et un travail collectif. Il faudrait amener toute l'agglomération sur ce sujet, et amener les familles qui n'ont pas, à la base, une alimentation équilibrée.***

*Aussi, certaines femmes ne sont pas suivies par des professionnels de santé du territoire de l'AMAP, mais par des professionnels qui exercent dans d'autres communes alentours. Il y a donc un intérêt à avoir des ordonnances vertes sur tout le territoire et de sensibiliser tous les professionnels de santé.*

*Il pourrait aussi y avoir du lien entre les professionnels de santé et les structures de la petite enfance pour faire de la sensibilisation, comme entre la MAM et la maison de santé de Cantenay qui sont à côté l'une de l'autre.*

### ■ PORTRAIT 3 – Vincent, sage-femme et animateur atelier Nesting

“ Le me réjouissais  
que le dispositif  
arrive sur le  
territoire d'ALM

#### « Pourquoi et comment les ateliers Nesting ont-ils été mis en place au CHU ? »

En 2021, il y a eu un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de l'ARS PDL pour inviter les maternités de la région à s'inscrire dans une démarche en santé environnementale. Dans ce cadre, les professionnels de santé peuvent se former à l'animation d'ateliers Nesting.

J'étais déjà formé avant qu'il y ait cette démarche mais je n'avais pas encore eu le temps de le mettre en pratique. La maternité du CHU maintenant engagée dans cette démarche a pu libérer des créneaux.

Au départ c'était un peu timide mais maintenant on est 8 professionnels de santé à être formés : 5 sage-femmes + 2 infirmières puéricultrice de néonatalogie + 1 CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur – professionnel de santé qui va au domicile des personnes pour chercher les sources d'exposition qui ont des conséquences sur leur maladies chroniques (moisissures, acariens, ...). Le CMEI sillonne tout le département, et d'autres départements limitrophes.

**2 ateliers par mois sont organisés au CHU.** Les ateliers Nesting sont protégés par un copyright. Ce sont des séances de 2h pour un groupe de 12 à 15 personnes max. Il faut suivre une formation continue annuelle auprès de WECF (3 sessions par an) pour pouvoir appeler ces ateliers « ateliers Nesting », sinon on parle plutôt d'atelier de « santé environnementale ».

Pour informer les familles et les inviter à ces ateliers, l'information et l'agenda des ateliers sont transmis à toutes les sages femmes libérales mais aussi auprès des médecins généralistes et des pharmacies. C'est ouvert à toutes les femmes enceintes, pas seulement celles qui sont suivies par le CHU.

Les femmes ont le droit de venir avec un accompagnement de leur choix : co-parent, grand-parent, toute personne qui peut garder l'enfant. **La présence du co-parent permet d'avoir entendu l'information à 2 et d'aller plus vite dans le changement de pratiques et des habitudes de vie.**

Suite à cet AMI, plus de 95% des maternités sont engagées dans la sensibilisation Nesting ; et l'ARS suit les activités. Dans son dernier bilan d'activité (mai 2026), **l'ARS a demandé à délocaliser ces ateliers** pour aller chercher les personnes les plus vulnérables. Il serait possible de les organiser dans les quartiers prioritaires, dans les lieux où il y en a besoin, ... mais il faut qu'il y ait une autorisation de la direction pour qu'un professionnel de santé puisse sortir de l'hôpital et animer un atelier « hors les murs ».

**Dans le cadre des ordonnances vertes, c'est aussi une question qui s'est posée, on s'est dit qu'il fallait proposer des ateliers en proximité.**

**Ces ateliers font partie de travail de prévention de l'hôpital.** Ils ne sont pas valorisés à ce jour. Pour être déployés en proximité, ces ateliers doivent être valorisables pour l'hôpital.

L'ARS intervient aussi dans la sensibilisation des assistantes maternelles en partenariat avec la mutualité française des Pays de la Loire et le département (PMI).

La CPAM mène aussi des actions de sensibilisation avec l'opération « Zéro Phtalate ».

#### « Quel était votre niveau de connaissance de la BIO et des AMAP avant votre contribution au dispositif d'ordonnances vertes des AMAP ? »

En étant formé aux ateliers Nesting et à la santé environnementale, on est sensibilisés à l'agriculture bio, et au lien entre maladies chroniques et pesticides.

Aussi, en participant à la soirée de sensibilisation avec la maison de santé, j'ai retravaillé ma connaissance sur l'agriculture bio.

Je connaissais déjà le système des AMAP et avais déjà eu l'occasion de tester.

Quand j'ai eu connaissance du dispositif des AMAP, j'ai trouvé ça très bien que ce projet ait été à l'initiative des agriculteurs. Qu'ils se saisissent de cette opportunité est courageux et pertinent. Je me réjouissais que le dispositif arrive sur le territoire d'ALM.

### « Comment le dispositif est-il perçu par vos patientes et par le co-parent ? »

Une grille d'évaluation est remplie à chaque atelier. Chacun des questionnaires de satisfaction est envoyé à WECF. **98% de gens sont satisfaits.**

Par ces ateliers, on touche surtout des gens qui ont déjà une sensibilisation, c'est rarement des gens vulnérables à qui ça ne parle pas. On a changé le nom des ateliers pour que ça parle plus, on parle plutôt d'atelier santé en mettant en avant le côté participatif et convivial.

Au contraire, ses gens déjà sensibilisés trouvent pour certains que ça ne va pas assez loin.

Pour animer ces ateliers, l'idée est d'en dire un peu mais pas trop, et surtout de laisser les participants échanger entre eux. **Le but n'est pas de faire peur mais d'éveiller les consciences.** On est là pour s'assurer que ce qui se dit est juste. Le message du formateur, n'est pas retenu de la même manière que les retours d'expériences des participants. **L'échange entre pairs permet le changement d'habitude de vie.**

Il faut aussi faire attention que ça n'impacte pas trop la vie des gens.

### « Que diriez-vous du dispositif initié par les AMAP ? »

Dans le cadre du dispositif des Ordonnances Vertes des AMAP, 5 personnes ont suivi un atelier Nesting du CHU. C'est très peu. **Il aurait fallu que l'atelier Nesting soit un préalable à la distribution des paniers,** même si on est conscients qu'il peut y avoir un problème pour se déplacer jusqu'au CHU, ça nécessite par exemple d'avoir son propre véhicule quand on n'habite pas sur Angers.

En ce qui concerne les ateliers nutrition/cuisine, je ne sais pas comment ça se passe. Mais je suis l'association « Alim'Mater », qui anime des ateliers de sensibilisation dans le cadre d'une démarche rattachée à l'INSERM et soutenue par la CPAM des Bouches-du-Rhône. Ce sont des ateliers participatifs, mais communautaires, qui se déroulent dans les quartiers prioritaires, par des gens qui parlent le même langage, sur des recettes qu'ils aiment et qui leur parlent.

\*Alim'Mater agit pour une meilleure alimentation et santé de chaque famille dès la grossesse, en allant vers les plus vulnérables

### « Que vous apportent les ateliers Nesting, ainsi que le partenariat avec les AMAP ? Ce dispositif a-t-il changé quelque chose dans votre manière de conseiller, d'orienter les patients, et de mener les ateliers nesting ? »

Au niveau de l'équipe du CHU, nous sommes 300 salariés sur les 2 services (maternité et néonatalogie). Beaucoup de collègues ont participé aux ateliers, et ont bien voulu se former

**Dans le discours donné aux patients, il y a un peu plus de cohérence entre les collègues,** on l'a mis noir sur blanc sur les supports de communication remis aux patients

On pourrait développer le travail aussi sur l'alimentation. Il y a de plus en plus de surpoids et d'obésité, il faudrait aussi qu'on aille sur ce champ-là, ça fait partie de l'éducation du patient. L'alimentation pendant la grossesse est aussi un gros sujet, on pourrait développer ça sur la maternité.

**Ça fait partie d'un ensemble, il faut ramener de la cohérence.**

**On est contents de faire partie du dispositif des ordonnances vertes. On sera là pour la suite.**

Ça fait partie de la mission de prévention que l'hôpital doit faire (loi HPST Hôpital, Patients, Santé et Territoires). L'hôpital gagne de l'argent en faisant du curatif mais il y aurait beaucoup plus d'intérêt à faire de la prévention. Ça permettrait aussi de réduire les coûts des hôpitaux qui sont en difficulté financière.

## ■ PORTRAIT 4 – Lauren, diététicienne et nutritionniste

“ L'intérêt n'est pas financier, c'est l'humain d'abord. Un projet porté par les AMAP, ça donne encore plus de sens.

### « Dans quel cadre intervenez-vous et pourquoi vous êtes-vous engagée dans le dispositif des OV des AMAP ? »

*Je suis diététicienne libérale et travaille aussi à la cuisine centrale d'Angers. Je suis formée à la santé périnatale et à la problématique de fertilité et du trouble cycle menstruel.*

*Je connaissais déjà le dispositif qui avait été mis en place à Strasbourg. C'est par les professionnels de Cantenay-Epinard que j'ai eu connaissance du dispositif local. Je me suis ensuite proposée à l'AMAP pour animer des ateliers alimentation.*

***J'ai voulu m'engager dans ce dispositif car c'était à l'initiative des AMAP. Le projet porté par les AMAP avant la collectivité, ça donne encore plus de sens. Le producteur est déjà sensibilisé.***

### « Comment se déroulent les ateliers que vous proposez ? »

*Je propose un quiz pour tester les connaissances sur les perturbateurs endocriniens, l'alimentation équilibrée pendant la grossesse, et la place du bio.*

*L'organisation et le temps imparti ne me permettent pas proposer un atelier où les participants cuisinent, mais je prépare en amont à mon domicile pour pouvoir faire déguster des plats.*

*L'objectif est de montrer ce qui peut être cuisiné avec le panier de légumes que les familles recevront. Les participants peuvent échanger sur leurs propres recettes. **Faire en fonction des légumes qu'on a dans son panier peut être compliqué pour certain.e.s, mais aussi pour éviter la redondance.***

*J'élargis aussi le sujet sur le sujet plus global de la place des légumes dans l'alimentation.*

*J'avais participé à un atelier Nesting pour construire ces ateliers et éviter d'être redondante. Ça m'a permis aussi de faire le lien auprès des participants et de les informer sur cet atelier.*

### « Combien d'ateliers avez-vous pu animer et qui a pu participer ? »

*J'ai réalisé 4 ateliers réalisés sur 2025 avec entre 10 et 12 pers à chaque session. Il a été difficile d'avoir un nombre suffisant d'inscriptions et de maintenir les créneaux. Quelques co-parents ont accompagné les femmes enceintes.*

### « Comment les participant.e.s ont vécu l'atelier ? Dans quelle proportion, les participantes sont-elles déjà sensibilisées aux PE avant leur grossesse ? »

*La réponse aux questionnaires de satisfaction montre des retours positifs ; les participants ont aimé les échanges et parler des recettes.*

*Beaucoup de participants étaient déjà sensibilisés aux perturbateurs endocriniens. On sentait qu'il y avait déjà des précautions dans leurs habitudes de vie*

### « Que diriez-vous de ce dispositif lancé par les AMAP ? »

***On aurait pu s'inspirer de ce qui se fait à Strasbourg et obliger les ateliers avant de recevoir les paniers, ça fait partie intégrante du dispositif.***

*J'ai eu l'occasion d'animer un atelier dans une salle communale à proximité du lieu de distribution de l'AMAP mais aussi **à la ferme ce qui faisait plus sens.***

*La question se pose de mettre absolument un atelier cuisine, ou créer du lien avec les fermes et créer une sensibilisation avec un.e producteur.rice et un.e diététicien.ne. **Il faudrait faire du lien avec le reste du dispositif.***

**« Que vous a apporté ce partenariat avec les AMAP ? Ce dispositif a-t-il changé quelque chose dans votre manière de conseiller, orienter les personnes que vous suivez, et de mener les ateliers ? »**

*Ça m'a forcé à chercher encore plus d'informations, et a accéléré l'envie de me former un peu plus. Je me suis inscrite à des webinaires et un MOOC pour pousser encore plus le sujet.*

***Je valorise mon expertise auprès des collègues de la cuisine centrale ; la volonté de la direction déjà en place fait sens par rapport à ces sujets.***

***L'intérêt de ce dispositif n'est pas financier, mais c'est l'humain d'abord. J'en ferais une bonne pub ; je ne peux que soutenir cette initiative. Ça va être un sujet de demain.***

## PORTRAITS / TEMOIGNAGES

### Ce qu'en pensent les producteurs

“ Le lien social est fondamental pour accompagner ce changement de comportement. ”

#### ■ PORTRAIT 1 – Nicolas, maraîcher

#### « Quel(s) intérêt(s) pour vous de s'engager dans un tel dispositif ? qu'est-ce que ça vous apporte ? »

*L'intérêt pour moi de m'engager est de renforcer encore plus le lien avec les consommateurs, le fait d'accompagner les femmes enceintes dès la gestation, de voir grandir ces enfants qu'on nourrit, être reconnu pour la qualité de nos produits. **C'est une manière de valoriser le métier.***

*L'agriculture bio permet de se libérer des pesticides et d'éviter de fournir des produits qui peuvent nuire à la santé.*

*Certaines personnes quand elles arrivent, sont peu sensibilisées sur les produits bruts. Mais on est là chaque semaine, il y a un échange très concret à chaque distribution.*

*Les changements de comportement c'est important, certaines personnes continuent avec nous et font d'autres contrats que les légumes. **Sur un même lieu de distribution, on a quasiment tous les produits frais.** On fait toutes les courses en 15-20 min. Les échanges se font entre voisins et avec les producteurs. **C'est une dimension importante, les gens se croisent car tout le monde vient à un moment précis.***

#### « Qu'apporte le fonctionnement AMAP dans ce type de dispositif ? Ce dispositif est-il transposable dans d'autres types de distribution ? »

*L'AMAP permet de valoriser nos produits, on ne recherche pas le rendement à tout prix.*

*Le dispositif serait transposable à d'autres circuits de distribution de paniers ; on perdrait sans doute une dimension de **lien social qui est fondamental pour accompagner ce changement de comportement.***

*Ces habitudes à prendre au quotidien pour cuisiner sont facilitées par le lien entre les consommateurs et les producteurs.*

*A l'échelle du Maine-et-Loire, on compte une cinquantaine d'AMAP. Si demain le dispositif devient très important, comme sur la ville de Strasbourg, il faudrait sans doute faire appel à d'autres types de distribution qui existent et qui sont en place. Il n'y a pas de crainte à avoir sur la disponibilité en produits bio. Des opérateurs importants en Pays de la Loire sont prêts à y aller.*

***L'avantage des AMAP génère aussi des changements de fond sur la structuration de l'agriculture : on accompagne des fermes sur la durée qui deviennent plus facilement transmissibles. L'enjeu du renouvellement des agriculteurs est très important.** Le pourcentage de reprise de fermes qui s'installent en AMAP est important.*

*Le fonctionnement AMAP a quand même ses limites puisqu'il repose sur des bénévoles. **Le système pourrait être amélioré si on était vraiment accompagnés pour la mise en place des ateliers perturbateurs endocriniens et ateliers cuisine, par la collectivité locale ou un syndicat de producteurs. Ces ateliers sont très importants dans le dispositif.***

#### « Quelles sont les perspectives après cette expérimentation ? »

***Beaucoup d'AMAP sont prêtes à y aller, on attend plus que les pouvoirs publics pour financer, il y a une demande des consommateurs.***

***Ça permettrait de redonner confiance aux gens sur l'avenir, et de les accompagner sur cet aspect-là.***

## ■ PORTRAIT 2 – François, producteur de légumes secs

“ Je me sens utile comme agriculteur et producteur, c'est un plaisir fort.

### « Quel était votre niveau de connaissance des ordonnances vertes et des perturbateurs endocriniens ? Et pourquoi vous êtes-vous engagé dans ce dispositif ? »

*Je connaissais très bien le problème des perturbateurs endocriniens en tant que parent, je ne connaissais par contre pas du tout le dispositif des ordonnances vertes. C'était une belle surprise de voir que ça existait déjà à Strasbourg, j'étais content de promouvoir ce dispositif en local.*

**C'était une évidence de m'engager dans ce dispositif, je ne me suis pas posé de questions.**

*Ça a été avec mes produits, c'est bien mais ça aurait aussi été très bien pour d'autres producteurs. L'objectif était de promouvoir ce dispositif, je n'ai aucun objectif commercial ni financier.*

### « Comment se déroule cette expérimentation ? Quels sont les retours des consommateurs ? Voyez-vous une évolution dans les comportements, la posture des consommateurs ? »

*Les familles bénéficient de 2 distributions de légumes secs sur les 5 semaines.*

**Je profite de ce dispositif pour faire une initiation aux légumes secs et faire connaître les lentilles vertes, les pois cassés, et les haricots rouges.**

*Ça se confirme dans les distributions, les gens n'ont pas l'habitude de cuisiner les légumes secs, ça demande un peu d'échanges sur la manière de consommer et de cuisiner.*

*Mais il n'y a pas de réticence, il y a plutôt de la curiosité et l'envie de découvrir et de s'y mettre.*

**Je ressens vraiment une émotion particulière, c'est un plaisir fort, je me sens utile comme agriculteur et producteur, c'est encore plus bénéfique, même si c'est des petites quantités. J'ai bien l'impression de faire pousser une petite graine.**

*Comment mettre en place des choses pour que la société aille mieux, est un questionnement permanent chez moi.*

*Le dispositif est vraiment très vertueux, c'est un bon investissement public*

### « Pensez-vous que le dispositif est transposable et pertinent dans d'autres organisations hors AMAP (ex : vente à la ferme, marché de plein vent, magasin de producteurs, ...) ? »

*On sent qu'il y a un réel intérêt dans les AMAP. Il y a un partage d'expériences, une sollicitation.*

**Il y a une forme d'engagement par l'AMAP, donc les familles viennent régulièrement, ça facilite la volonté de continuer derrière, ça ouvre à d'autres produits. Mais ça peut aussi générer des contraintes pour certains : notion d'engagement, régularité pour venir à la distribution.**

*Le système AMAP apporte un intérêt pour les producteurs qui peuvent mieux planifier leur production.*

**Un autre circuit de distribution fonctionnerait pour les ordonnances vertes mais il y aurait moins de positif à mon sens : on perdrait le lien régulier avec ces familles qui sont souvent assez novices dans leurs habitudes de cuisine.**

## PORTRAITS / TEMOIGNAGES

### Ce qu'en pensent les bénévoles

“ Ça mobilise beaucoup mais ça fait sens pour moi. J'ai envie de nourrir ce lien de confiance.

#### ■ PORTRAIT 1 – Dany, co-président de l'AMAP de Cantenay-Epinard

#### « Quel était votre niveau de connaissance des ordonnances vertes et des perturbateurs endocriniens avant de monter le projet ? Comment ce projet a-t-il émergé ? »

*Je ne connaissais pas le dispositif des ordonnances vertes, et n'avais pas de connaissances particulières sur les perturbateurs endocriniens. Je n'en avais pas une information aussi nette que maintenant en tout cas.*

*C'est Nicolas qui m'en a parlé au moment de répondre à un appel à projet du CLS d'Angers Loire Métropole en mai 2024. On avait que quelques jours pour y répondre. C'était une opportunité pour faire connaître les AMAP et pour sensibiliser les femmes enceintes.*

*J'en ai parlé avec mon voisin, élu à la commune de Cantenay-Epinard, qui soutenu la démarche. Ça faisait vraiment sens, et lier le tissu agricole et la santé.*

*Je suis à l'AMAP depuis le début. En 2010, bénévole à la commission développement durable à Cantenay, nous nous interrogeons sur la mise en place d'un marché (ex : marché bio 1 fois par mois) puis très vite le concept AMAP a été retenu suite à la présentation du projet d'AMAP à Montreuil-Juigné. Début 2011, les premières distributions sont organisées tout en échangeant régulièrement avec les responsables de la supérette de la commune pour apprécier ensemble des évolutions sur nos activités réciproques. Fin 2011, l'AMAP comptait 60 familles Amapiennes. Il y a entre 100 et 120 familles Amapiennes aujourd'hui.*

*Notre AMAP est hébergée à titre gratuit dans des locaux municipaux, au cœur de la vie communale. Ce lien avec l'équipe municipale est un soutien très important pour nous.*

*L'AMAP est une association de bénévoles qui a pour but de soutenir les producteurs. Les producteurs sont donc invités à chaque CA pour qu'ils puissent évoquer leurs réussites ou problématiques. Les échanges communs permettent d'ajuster les prises de décision.*

#### « Comment se déroule cette expérience (investissement personnel, partage et échanges avec les familles, échanges avec les producteurs et logistique, engagement des bénévoles, financement, ...) ? »

*Je me suis mis en contact 1<sup>er</sup> pour expliquer le dispositif aux femmes enceintes par téléphone et échanger par mail. Ça mobilise beaucoup de temps mais ça fait sens pour moi, il faut juste trouver le juste équilibre*

***Le fait d'être porté par les politiques publiques, d'être un des premiers dispositifs en France, et d'être au service des familles et des enfants, ça motive.** Le fait d'avoir plusieurs partenaires est aussi stimulant (mairie, professionnels de santé, GABB Anjou). C'est chouette aussi de voir que les professionnels de santé rejoignent et portent ce mouvement. Nicolas et Camille, les maraîchers, amènent aussi beaucoup d'énergie. Les agents de l'agglomération sont aussi en soutien et ont de la considération pour le projet. On est par exemple conviés à la réunion annuelle du PAT.*

*L'AMAP est là pour répondre aux besoins mais pas pour le créer contrairement aux GMS.*

***L'AMAP c'est aussi le lien social, c'est important pour moi. J'ai envie de nourrir ce lien de confiance entre tout le monde.***

#### « Quel est le bilan de cette expérience ? »

*41 femmes ont bénéficié du dispositif à ce jour.*

*Au moment du bilan 2025, 23 professionnels de santé étaient impliqués dans le dispositif, ils sont maintenant 27. 1 diététicienne + 3 gynécologues + 7 médecins + 6 pharmaciens + 10 sage-femmes ont été prescripteurs.*

*Pour améliorer le dispositif, on aurait pu communiquer plus largement pour atteindre plus rapidement l'objectif mais on avait peur d'être submergé. On ne l'a pas été du tout, toutes les femmes enceintes à qui on propose l'ordonnance ne s'engagent pas forcément.*

***Il faudrait trouver une manière de sensibiliser encore plus aux perturbateurs endocriniens. 5 femmes seulement ont participé aux ateliers Nesting, ce n'est pas satisfaisant. Il faudrait une formule plus souple, plus proche de la distribution. Je me pose la question s'il faut conditionner le dispositif aux ateliers Nesting ?***

**« Que pourriez-vous conseiller ou dire à d'autres AMAP qui voudraient se lancer ? »**

*Je leur conseillerais de mobiliser déjà une petite équipe au sein de l'AMAP pour pas que ça repose sur 1 personne et d'aller voir les professionnels de santé pour avoir leur appui.*

***Avoir un relai des professionnels de santé est une force de notre dispositif.***

*Il faut déjà connaître le concept, et pouvoir l'expliquer aux professionnels de santé, surtout aux sage-femmes et gynécologue qui sont la 1<sup>ère</sup> cible, mais aussi aux élus pour avoir leurs soutiens.*

## ■ PORTRAIT 2 – Charlotte, AMAP de Longuenée-en-Anjou

“ C’est clairement une réussite. Les amapiens sont hyper fiers, les producteurs aussi.

### « Quel était votre niveau de connaissance des ordonnances vertes et des perturbateurs endocriniens avant de monter le projet ? Comment ce projet a-t-il émergé ? »

*J’avais des connaissances liées aux pesticides mais pas sur les perturbateurs endocriniens au sens large. Je ne connaissais pas non plus le système des ordonnances vertes. C’est lors d’une rencontre à la ferme avec les AMAP qu’on s’est dit qu’on aimerait bien ouvrir les AMAP à des publics non convaincus. Aurélie, agent d’Angers Loire Métropole, nous a donné l’idée des Ordonnances Vertes. L’appel à projet du CLS a été un élément déclencheur.*

### « Comment se déroule cette expérience (investissement personnel, partage et échanges avec les familles, échanges avec les producteurs et logistique, engagement des bénévoles, financement, ...) ? »

*C’est intéressant dans la dynamique de bénévoles. Ça a mobilisé pas mal de bénévoles, ça s’est structuré naturellement. En fonction des compétences des uns et des autres, on a constitué un groupe projets. Pour ma part, j’ai contribué à l’accompagnement, la recherche de financements et la structuration du projet.*

### « Quel est le bilan de cette expérience ? »

*C’est clairement une réussite ! ça parle à tout le monde, **ça amène de la fierté**. Les amapiens sont hyper fiers, les producteurs aussi. Quand on présente le projet à l’AG, tout le monde est fier d’appartenir à une AMAP qui porte ce projet, et les autres producteurs voudraient aussi intégrer le dispositif.*

*Quand on en parle autour du nous, tout le monde dit que c’est bien Les journalistes sont aussi venus à la distribution.*

*On n’aurait pas pu faire autrement, ça s’est bien structuré, les objectifs atteints ont été concluants.*

*Sur les ordonnances vertes de la région, on est le seul dispositif qui continue à tourner, qui fonctionne. Est-ce que c’est dû au fait que ça parte du terrain, des citoyens, de l’engagement bénévole ? On entend souvent dire qu’il y a une diminution de l’engagement bénévole ; mais ça existe quand même encore, ça fonctionne sur des projets qui roulent. On se dit que sans une ingénierie de projet, on ne pourra pas aller plus loin, mais est-ce si vrai que ça ?*

**Le fait aussi de se rapprocher d’une autre AMAP aussi pour monter le projet a été bénéfique.** L’engagement de Camille et Nicolas a aussi été très important, ils ont vraiment impulsé la dynamique

*Pour garder la dynamique dans le temps, il serait nécessaire sans doute de remobiliser les élus locaux, les professionnels de santé, ... et de relancer la communication.*

### « Qu’envisagez-vous après cette expérimentation pour 2026 et années futures ? »

**L’objectif est depuis de début, de déployer le dispositif.** Ça répond à une des missions qu’on s’était fixées, d’ouvrir les AMAP à des personnes qui n’ont pas l’habitude

*Il faudra sans doute trouver un équilibre pour ne pas perdre l’engagement local si le dispositif est déployé à plus grande échelle. On risque aussi peut-être d’avoir le sentiment de perdre un engagement local bénévole, mais **ce qui est rassurant c’est de sentir le soutien des agents d’Angers Loire Métropole. C’est valorisant de voir qu’ils s’appuient sur notre expérience pour essayer sur tout le territoire.***

### « Que pourriez-vous conseiller ou dire à d’autres AMAP qui voudraient se lancer ? »

*Je suis arrivée à l’AMAP il y a 5 ans. On se rend compte que les amapiens sont là de longue date et qu’ils sont convaincus. Les autres personnes voient les contraintes. C’est ce travail-là qu’il faut qu’on mène.*

**L’incitation financière, c’est une belle porte d’entrée dans le dispositif des ordonnances vertes.** Certains ont changé leurs habitudes, et s’y retrouve sur le coût de panier moyen. **Il faut avoir le dé clic.**

## PORTRAITS / TEMOIGNAGES

### Ce qu'en pensent les élus

#### ■ PORTRAIT 1 – Jean-Paul Quinqueneau, élu à Cantenay-Epinard

“ La sensibilisation, c'est la clé de tout. Il faut faire comprendre l'intérêt de se nourrir autrement.

#### « Pourquoi et comment la commune de Cantenay-Epinard a soutenu le projet d'ordonnances vertes des AMAP ? »

*Je suis dans l'équipe municipale depuis plusieurs mandats. Je suis adjoint au maire, en charge notamment des finances et du développement durable.*

*La commune soutient l'AMAP depuis le début de sa création, notamment en mettant des locaux à disposition pour la distribution et pour le rangement de matériels.*

*En 2025, l'AMAP nous a présenté le dispositif des ordonnances vertes. J'ai cherché ce qui se faisait ailleurs (Strasbourg, Rennes) mais **j'étais convaincu. Ce projet a d'ailleurs convaincu tout le monde.** On a donc répondu favorablement à la demande d'aide financière. Nous avons attribué une subvention de 500€ pour aider l'association à financer les ateliers et la communication.*

*Ce dispositif contribue à limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens mais **l'objectif est aussi de faire connaître l'agriculture locale.***

*Pour la commune on a intérêt à avoir une AMAP active pour booster l'ensemble de l'équipe.*

***La prise de conscience a aussi un impact sur le restaurant scolaire,** on est passé des conserves au tout fait maison, et on s'approvisionne en local.*

#### « Quels impacts a ce dispositif ? »

*J'ai croisé des familles lors de l'AG de l'AMAP, j'ai échangé avec 2 familles qui avaient apprécié le dispositif. Les 2 ont continué à s'approvisionner à l'AMAP, et l'une d'entre elles a maintenant des responsabilités dans l'association.*

*C'est une approche positive et intéressante pour faire connaître l'AMAP et un autre type de production. C'est aussi un moyen de fidéliser les producteurs locaux.*

*Quand on va à l'AMAP, on ne choisit pas ses légumes mais on peut découvrir de vieux légumes, découvrir d'autres goûts, ... et consommer des légumes qui ne sont pas tout lisse. **C'est un autre rapport à la nature à l'environnement,** et ça interroge sur comment on préserve ça.*

*Quand on regarde le nombre d'adhérents à l'AMAP, il ne diminue pas il a plutôt tendance à progresser, **c'est beaucoup de communication, il faut faire comprendre l'intérêt de se nourrir autrement.***

*Nous sommes une petite campagne aux portes d'Angers. En allant travailler sur Angers, les gens ont accès aux grandes surfaces sur leur route. Il faut faire de la communication pour attirer vers la production locale.*

***Les AMAP touchent un public limité. Il faut étudier comment on peut toucher d'autres publics par d'autres canaux :** sensibilisation des commerces de proximité, et plein d'autres acteurs*

***La sensibilisation c'est la clé de tout.** C'est les petites actions mises au bout des autres, qui vont impliquer le changement mais ça va prendre du temps.*

*On touche aux traditions des gens, et aujourd'hui il faut tout faire vite, là on est sur du long terme.*

## Annexe 2 -

### Liste des acteurs engagés dans le dispositif

<b>Producteurs et productrices</b>	Nicolas Haezebrouck et Camille Guelier (Le Grand Jardin – Longuenée-en-anjou) François Boissinot (Le Grain des Loges – Le Lion d’Angers)
<b>Association et Bénévoles</b>	Inter-AMAP49 AMAP Les Voisins de Panier (Longuenée-en-Anjou) AMAP Les Basses Vallées (Cantenay-Epinard) AMAP Jardin de la Roussière (Montreuil Juigné)  Dany MOREAU ; Charlotte LECLERC ; Jeanne AVERTY ; Jean-Pierre HUET; Olivier MONDOLFO ; Yves BOUCHET ; Erwann FLINOIS ; Anne-Marie BINEAU ; Marie Jo MARTIN ; Loïc PINEAU ; Cléa DILÉ ; Gaëlle DANTEC
<b>Professionnels de santé prescripteurs</b>	Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) Rives de Mayenne à Cantenay MSP d'Avrillé MSP des Hauts de St Aubin  <b>Médecins généralistes : 6</b> LEFEBVRE Cécile –Cantenay-Epinard ESPERANDIEU Cécile –Cantenay-Epinard Xavier LÉAUTÉ – Longuenée-en-Anjou Pierre FURBER – Avrillé David Pierre (remplaçant du Dr BIALY Laurie) Michaël CAMBOU – Longuené-en-Anjou  <b>Sage-femmes : 12</b> GOUFFÉ Marion —Montreuil Juigné DOBLE Magalie — Le Lion D’Angers JANNIN MICHELON Sophie —Beaucouzé BUCHELI Pauline —Avrillé LABORDERIE Clémence – Angers DELION Anne – Angers DELAFORGE Carole – Le Lion d’Angers BRAULT Gaëlle – Château-Gontier PÉCHÉ Marie PELISSIER Delphine, LANOISELÉE Sophie, NERON BANCEL Anne-Charlotte – Maison Petit à Petit à Angers  <b>Gynécologues : 5</b> Gaelle CARIO – Angers Capucine BERTRAND – Angers Diane MARGOTTIN – Angers Fadi ABIRACHEZ – Angers Emma DUBOST  <b>Pharmaciennes : 6</b> Nadine BRESSON et Bouteina JAMALI – La Membrolle-sur-Longuenée Janathan N’GUYEN Clémence LOISEAU – Cantenay-Epinard

	<p>Justine LANSARD M.V. HEUSKAND</p> <p><b>Diététicienne :</b> Stéphanie RIGAUD – diététicienne nutritionniste au Lion D’Angers</p>
<b>Professionnels de santé intervenant des ateliers</b>	<p>Diététicienne — Lauren DENOUAL, Montreuil-Juigné Sage-femmes du CHU dont Vincent Brossard Médecin et puéricultrice de PMI</p>
<b>Autre partenaire opérationnel</b>	<p>GABB Anjou Groupement des agriculteurs et agricultrices bio du maine-et-loire</p>

## Annexe 3 -

### QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Vous avez bénéficié de l'Ordonnance Verte des AMAPs de Cantenay Epinard et Longuenée-en-Anjou, votre retour est important pour alimenter notre bilan du dispositif.

Nous vous remercions par avance de répondre à ces quelques questions, ça ne vous prendra que quelques minutes !

- Nom et prénom :
- Votre commune de résidence :
- J'ai bénéficié de l'ordonnance verte à partir du mois de :
  - Janvier
  - Février
  - Mars
  - Avril
  - Mai
  - Juin
  - Juillet
  - Août
  - Septembre
  - Octobre
  - Novembre
  - Décembre
- J'ai eu connaissance du dispositif
  - Par un professionnel de santé
  - Par la presse
  - En voyant des affiches, prospectus...
  - Par le bouche à oreille
- Indiquez le professionnel de santé vous ayant remis l'ordonnance verte
- J'ai participé aux ateliers Nesting (sensibilisation perturbateurs endocriniens) proposé par le CHU d'Angers
  - Oui
  - Non
  - Je n'avais pas connaissance de ces ateliers
- J'ai participé aux ateliers cuisine proposés par l'AMAP
  - Oui
  - Non
  - Je n'avais pas connaissance de ces ateliers
- Je connaissais les AMAPs avant l'ordonnance verte
  - Oui
  - Non
- Je souhaite continuer à bénéficier des produits de l'AMAP après l'ordonnance verte (légumes et légumineuses)
  - Oui
  - Non
  - Ne sais pas
- Je pense profiter d'autres produits proposés par l'AMAP (autres que légumes et légumineuses)
  - Oui
  - Non
  - Ne sais pas
- Expression libre, si vous le souhaitez, partagez-nous ici votre expérience, vos retours, vos propositions d'améliorations...

# Annexe 4

## SUPPORTS DE COMMUNICATION

### Flyer

**Vous êtes enceinte !**

L'ordonnance verte vous donne accès à une alimentation saine pendant votre grossesse

**COMMENT ?**

**ON FINANCE VOS PANIERS DE LÉGUMES**  
Bénéficiez de paniers de légumes et légumineuses hebdomadaires, issus des AMAPs\* de votre territoire. Ils sont financés à 50% par la collectivité pendant votre grossesse, profitez-en !

**ON VOUS ACCOMPAGNE AVEC DES ATELIERS**  
Participez à un atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens et les moyens de s'en protéger. Ainsi qu'un atelier pour vous aider à cuisiner les produits de votre panier.

\* AMAP = Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne

**Infos et inscriptions :**  
[AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE](http://AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE)  
[AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE](http://AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE)

**Pourquoi l'ordonnance verte ?**

Les perturbateurs endocriniens sont des molécules présentes notamment dans de nombreux produits alimentaires. Ils sont très probablement à l'origine de maladies du neurodéveloppement (troubles de l'attention, hyperactivité), de cancers, de diabète, d'obésité.

**En proposant aux femmes enceintes de consommer des légumes biologiques, nous souhaitons réduire l'impact de ces perturbateurs sur le développement de l'enfant.\***

Cécile Lefebvre  
Médecin Généraliste à Cantenay-Epinard

**Prendre soin de vous, de votre famille et de votre environnement !**

**Prescrite par des professionnels de santé**  
Pour votre grossesse, les professionnels de santé du territoire vous accompagnent. Ce sont eux qui peuvent vous prescrire cette ordonnance verte.

**Deux AMAPs s'engagent pour vous**  
Notre mission est de vous donner accès à une alimentation saine pendant votre grossesse. Nos produits sont de saison, cultivés en local et bio.

**Financée par Angers Loire Métropole**  
Pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts et les produits locaux et sains.

Ce projet d'ordonnance verte est porté dans le cadre de l'Intermap par les AMAPs de Cantenay-Epinard et de Longuenée en Anjou. Il est co-financé par le Contrat Local de Santé de Angers Loire Métropole et le Projet Alimentaire Territorial

### Affiche

Enceinte, demandez votre

**Ordonnance Verte**

et profitez d'une alimentation saine pendant votre grossesse

**Prescrite par votre professionnel de santé elle vous donne accès à :**

- Des paniers de légumes bios et locaux, financés à 50% par l'Agglomération
- Un atelier de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens
- Un atelier cuisine pour vous aider à préparer les produits de votre panier

**Infos et inscriptions :**  
[AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE](http://AMAP49-MEMBROLLE.FR/ORDONNANCE-VERTE)  
[AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE](http://AMAP-BASSESVALLEES.FR/ORDONNANCE-VERTE)

## ACTIONS DE COMMUNICATION

- Une interview sur **Angers Télé** : <https://www.facebook.com/reel/611451191772007>
- Un reportage sur **France 3** : mars 2025  
<https://youtu.be/git3rQcVtAQ?si=SOGHle5KN6WIZwIK>
- **Radio campus Angers** :  
Lundi 09 décembre 2025 <https://www.radiocampusangers.com/emission/la-redac/le-sous-marin/amap-50-de-reduction-pour-les-femmes-enceintes/>

21 mai 2026 <https://www.radiocampusangers.com/emission/la-redac/le-sous-marin/les-ordonnances-vertes-pour-donner-une-chance-aux-femmes-enceintes-de-manger-bio/>

- **Articles de presse** :  
09 décembre 2024 sur les communes de Cantenay et la Membrolle :

**LA MEMBROLLE-SUR-LONGUENÉE**

### Les AMAP mobilisées pour les femmes enceintes

Mardi 3 décembre, les AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) de Cantenay-Épinaud et de Longuenée-en-Anjou se sont réunies avec des professionnels de santé pour la présentation et le lancement opérationnel de l'Ordonnance verte.

« L'objectif du projet est de protéger les femmes enceintes et leur enfant à l'exposition des perturbateurs endocriniens et de découvrir l'intérêt d'une alimentation saine par la remise de paniers de légumes et légumineuses issus d'une filière locale et biologique », expliquent les militantes des AMAP.

Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) d'Angers Loire Métropole et du Contrat local de santé, permettra à près de quarante femmes enceintes, sur les deux communes, d'accéder à des paniers de légumes et légumineuses à moitié prix. Pour ce faire, il suffira de présenter une ordonnance de santé pour une durée de cinq mois. « Ces femmes pourront également participer à des ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens ainsi qu'à des ateliers cuisines animés par des professionnels et des bénévoles formés. »

Informations et inscriptions : [amap49-membrolle.fr/ordonnance-verte](http://amap49-membrolle.fr/ordonnance-verte). Distributions : Amap, Les Voisins de Paniers, tous les jeudis de 18 h 15 à 19 h 15, à la Ferme de la Ville, chemin de la ville, La Membrolle-sur-Longuenée.



Les membres des AMAP, porteuses du projet.

PHOTO: CO

## Santé

## Des légumes moins chers pendant la grossesse

**Alimentation.** « L'ordonnance verte » permet à des femmes enceintes de se fournir en produits frais et bio à prix réduit, pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Exemple près d'Angers.

Quel meilleur endroit que Cantenay-Epinard (Maine-et-Loire), pour faire la promotion de bons légumes ? Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dans cette commune située près d'Angers, les femmes enceintes peuvent bénéficier d'un panier de produits frais à moitié prix.

Deux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) portent cette initiative d'« ordonnance verte ». N'en déplaise à celles qui n'ont que des envies de fraises, les paniers sont composés de légumes et de légumineuses exclusivement. Mais ces derniers proviennent des champs environnants et sont garantis sans pesticides de synthèse : les fournisseurs sont des maraîchers installés en agriculture biologique.

#### Un panier moitié prix

« Ça me permet d'essayer, se réjouit Laura Gourin, alors qu'elle vient chercher ses légumes de la semaine. On mangeait déjà local à la maison, mais pas forcément bio, alors ça nous permet de franchir le cap. » Toute la famille en profite désormais.

La moitié du coût des paniers est prise en charge par Angers Loire métropole, moyennant une attestation fournie par un professionnel de santé, prouvant que les bénéficiaires sont bien des femmes enceintes. Ces dernières peuvent également participer à



Laura Gourin (à droite) bénéficie de l'« ordonnance verte » à l'Amap de Cantenay-Epinard (Maine-et-Loire).

PHOTO: OUEST-FRANCE

des ateliers de cuisine et de sensibilisation à la dangerosité des perturbateurs endocriniens, ces substances qui peuvent contaminer notre alimentation via les phytosanitaires et interférer avec notre système hormonal.

« De plus en plus de données scientifiques attestent que de nombreuses maladies chroniques sont liées à ces substances. Trois publics

sont particulièrement sensibles : les femmes enceintes, les jeunes enfants et les ados », explique le Dr Alexandre Feltz, adjoint à la maire écologiste de Strasbourg (Bas-Rhin). Cette ville est la première à avoir lancé, en 2023, ce dispositif. 1 800 femmes enceintes en ont déjà bénéficié.

Les légumes sont totalement subventionnés par la collectivité, pendant

une partie de la grossesse. À raison de 3 kg le panier hebdomadaire, cela équivaut à un budget annuel de 650 000 € pour la municipalité, qui est heureuse de voir l'initiative essaimer un peu partout en France. De Rennes (Ille-et-Vilaine) à Angoulême (Charente), une trentaine de territoires se sont aussi lancés.

Claire ROBIN.

## Annexe 5

### LES RESSOURCES

- AMLP <https://alerte-medicale-pesticides.fr/>
- Padlet réseau villes santé : <https://padlet.com/alexandrabastin/premieres-recommandations-sur-des-projets-d-inspiration-ordo-yj69oidlf1w3bylp?lang=fr>
- Padlet du réseau bio : <https://padlet.com/communication35/projets-d-ordonnances-vertes-reseau-des-producteur-rices-bio-msa1ja17gedsp7dy>